



Déclinaison locale de l'Observatoire Régional de la Santé Environnement en Sud Gironde

1^{ère} Séance, lundi 8 novembre de 18h à 21h

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Pièces annexes

- Liste des présents
- Diaporamas de présentation

Introduction

Bruno MARTY, président du Pôle territorial Sud Gironde ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes et explicite le déroulé de la réunion.

Mme Frédérique CHEMIN, responsable du pôle santé publique et santé environnementale prie l'assemblée de bien vouloir excuser Mme Bénédicte MOTTE, directrice la Délégation Gironde de l'ARS pour son absence en raison d'un empêchement de dernière minute. L'ARS accorde de l'importance à la démarche engagée par le Pôle Territorial dans le cadre du Contrat Local de Santé. En effet, la déclinaison locale de l'Observatoire Régional de Santé Environnementale contribue à améliorer les connaissances, la concertation entre les acteurs, recenser et valoriser les bonnes pratiques en matière de prévention aux produits phytopharmaceutiques.

Intervention de Marion Enard, ingénieure réseau, Chambre d'agriculture de la Gironde

Cf. Annexe_présentation 1

Madame Enard accompagne 11 viticulteurs dans le cadre du dispositif DEPHY – réseau national créé en 2016 d'accompagnement des exploitants agricoles dans leurs changements de pratiques et dans la réduction des intrants. Les exploitations accompagnées sont très diverses (taille, bio ou conventionnelles).

Diapo 3 et 4 : La Gironde compte 1 million d'hectares dont 1/3 est en SAU. On compte 5080 exploitations viticoles, 6300 exploitations. C'est le premier département en termes d'emploi agricole.

Diapo 6 : Il est rappelé que les agriculteurs sont les premiers concernés par le contact avec les produits phytosanitaires et que ces traitements ont aussi un coût économique.

Les agriculteurs de son réseau ont, sur une moyenne de 3 ans, diminué le volume d'intrants qui est en dessous de la moyenne nationale (selon l'IFT – indicateur de fréquence de traitement phytosanitaire) – malgré une augmentation cette année à cause de la météo.

Diapo 7 : Des efforts ont notamment été faits sur le désherbage, avec une pratique du désherbage mécanique et sur l'utilisation de panneaux récupérateurs. Cependant ces solutions sont également contraignantes – plus de passages et de main d'œuvre nécessaire, investissements, etc.

Diapo 8 : La chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs en direct, avec des formations ou par le pôle de recherche.

Intervention du Professeure Isabelle BALDI, chercheuse à l'INSERM

Cf. Annexe_présentation 2

Présentation d'Isabelle BALDI

Madame Baldi présente la nouvelle étude de l'INSERM sur le lien entre pesticides et état de santé.

Il n'y a pas de terme réglementaire pour décrire les pesticides : phytosanitaire, biocide, phytopharmaceutique... la même molécule peut être utilisée chez l'homme, l'animal, en agriculture, etc. Le terme de pesticide reste le terme scientifique et international. C'est un domaine chimique très vaste avec plus de cent familles de molécules. Plus de mille molécules ont été mises sur le marché depuis les années 1950 – allant de molécules simples, comme le sulfate de cuivre, à des molécules très complexes.

Les premières études de santé datent d'il y a 40 ans. Il y a un doublement des usages en quantité des pesticides tous les 10 ans. La réglementation pour les pesticides est très évolutive et très contraignante pour mettre de nouveaux produits sur le marché.

Une première étude a été menée en 2013 à partir d'études scientifiques existantes. L'étude de 2020 reprend des données et les approfondit grâce à de nouvelles données mais cible aussi une population plus vulnérable (les enfants, femmes enceintes, les riverains, etc.). Le niveau de pré des résultats se base sur la qualité scientifique des études.

Résultats :

- Le lien entre certains cancers (prostate, rein, sarcome, sein, système nerveux) ou maladies (Parkinson et Alzheimer) est déjà étudié par certaines études.
- Les résultats de 2013 montrent que le niveau de présomption pour les cancers du sang, de la prostate et Parkinson est fort ; chez les enfants c'est le cas pour les malformations et les leucémies.
- Les résultats de l'étude de 2020 ajoutent à cette liste des troubles cognitifs et respiratoires plus fréquents chez les personnes exposées, ce qui est un risque pour le développement de la maladie d'Alzheimer. Pour les enfants, les troubles de comportements et une altération dans le traitement d'informations ont aussi une présomption forte.

En ce qui concerne le cancer de la prostate, un nouveau tableau des maladies professionnelles est en cours d'élaboration au Sénat. Il y sera intégré ce cancer car il a une origine hormonale et la chlordécone a une influence sur sa fréquence et sur son traitement.

Un autre sujet d'actualité est les fongicides SDHI qui perturbent la respiration cellulaire des champignons. Il n'y a pas encore de données pour affirmer qu'ils entraînent un déficit d'une enzyme chez l'homme, même si cela est vrai du côté de la toxicologie.

Cette étude porte sur l'exposition en milieu professionnel. Il y a différents modes d'exposition et ces résultats ne sont pas généralisables pour tous les citoyens. Il faut donc faire attention au risque d'extrapolation.

Des préconisations ont été faites suite à cette étude :

- Il y a encore les secrets de composition de certains produits, il est important de pouvoir accéder aux données.
- Il faut continuer de chercher sur le sujet, lorsque les sujets sont plus vulnérables (ménopause, enfance, puberté).

Il est rappelé que le rapport et ses synthèses sont en libre accès :

<https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>

Diagnostic du territoire, Simon Leproux, ingénieur à l'ORS

Cf. Annexe_présentation 3

Monsieur Leproux présente le diagnostic territorial santé environnement des 4 EPCI couverts par le Contrat Local de Santé, réalisé par l'ORSE. Après un rappel du contexte agricole du territoire (*diapo 2-5*), est abordé le contexte socio-sanitaire (*diapo 6-7*) avec comme remarque principale :

- Un taux de mortalité prématuré plus élevé que la moyenne nationale pour cause de maladies cancéreuses, cardiovasculaires et respiratoires – qui correspond également à des taux de bénéficiaires affectation longue durée plus élevé que la moyenne nationale pour ces maladies
- Les taux sont moins élevés pour l'asthme (chez les jeunes), Parkinson, et le diabète de type 1.

Diapo 8-9 : La quantité de produits phytosanitaires vendus sur le territoire est plus élevée que la moyenne, mais celle des substances classées CMR est plus faibles (8%). On remarque également que la part des substances vendues classées AB est plus élevée que la moyenne.

Diapo 14-16 : Est ensuite analysée la proximité entre le bâti et les espaces agricoles : 7% de la population du CLS réside à moins de 10m d'une parcelle agricole, 25% à moins de 50m et 37% à moins de 100m. Cette proximité est d'autant plus importante dans le nord du territoire (axe de la Garonne et rive droite) avec environ la moitié de la population qui réside à moins de 100m de parcelles agricoles.

Temps d'échanges/ questions : rapport d'échanges

T. FONTEYRAUD (vigneron) : L'étude de l'INSERM a-t-elle pris en compte les évolutions de l'utilisation des pesticides ?

I.BALDI : Il faut un certain temps entre le moment de l'exposition et la déclaration de la maladie, au minimum 10 ans, donc les cancers d'aujourd'hui correspondent à des expositions d'il y a 20 ou 40 ans. Les effets sont sur le long terme. Cependant, certains produits sont toujours commercialisés.

Sur le court terme, on peut avoir des substances qui manifestent tout de suite un effet de santé, notamment l'asthme.

La diminution du nombre de pesticides autorisés, notamment après 2003, n'est pas seulement le fait de la toxicité des produits mais relève d'une question de rentabilité économique pour certains fabricants – les dossiers de demande d'autorisation sont très coûteux pour certains pesticides peu utilisés.

C. GIRAUD (Génération futures) : Est-ce que l'étude se base aussi sur des études menées par les fabricants ?

I.BALDI : l'ensemble de la littérature intégrée dans l'étude est relu par des pairs, mais si des études sont soutenues par les industriels, cela est précisé dans les références pour que les lecteurs sachent qu'il peut y avoir un conflit d'intérêt. Elles représentent cependant une minorité des études évaluées. Par ailleurs, nous n'utilisons pas d'études d'homologation pour une mise sur marché car elles ne sont pas publiques.

D.TEACHER (Confédération paysanne) : est-ce que l'étude prend en compte les symptômes sur les enfants ? Y a-t-il des données sur un effet cocktail ?

I.BALDI : La prise en compte des enfants est récente. Une commission spécifique pour les enfants a été mise en place récemment dans le fond d'indemnisation des victimes des pesticides.

Sur l'effet cocktail, ce qui est à prendre en compte est surtout l'accumulation des substances dans toute une vie. Pour certaines maladies comme Parkinson, le risque lié à l'accumulation de plusieurs substances est prouvé. Les effets sur la santé sont aussi différents selon les moments de la vie avec une sensibilité accrue pour certaines substances (adolescence, ménopause, etc.) Il y a en effet une différence entre l'étude toxicologique en laboratoire et l'étude épidémiologique sur la réalité de la population.

B. FARGES (vigneron) : qu'est-ce que réellement l'exposition en milieu professionnel ?

I.BALDI : L'essentiel des études réalisées concerne le milieu agricole. La question principale est « à quoi ont-ils été exposés ? ». C'est très difficile de connaître la liste de tout ce qu'ils ont utilisé, et leur niveau d'exposition.

- Le niveau d'exposition le jour des traitements varie selon le type de matériel, de pulvérisateur utilisé (les variations sont même plus importantes qu'en cas d'utilisation de gants ou de tracteurs-cabine).
 - Le niveau d'exposition quand on travaille dans les vignes hors traitement est sensiblement le même que le jour du traitement.
 - Au moment de la récolte l'exposition est moins importante mais présente – les coupeurs sont notamment plus exposés que les porteurs.
 - L'exposition varie aussi d'une année sur l'autre, l'effet des traitements peut perdurer dans le temps.
- On a donc besoin d'études de terrain pour mesurer et déterminer l'exposition.

C. GIRAUD (Génération futures) : la santé végétale et animale est-elle prise en compte ?

I.BALDI : Le concept « une seule santé » ou « one health » (santé végétale, animale, humaine) est intéressant. Avant de s'intéresser à l'homme, on s'est intéressé à l'animal (par exemple dans les années 1960 avec l'ouvrage de Rachel Carson qui part du constat que les oiseaux ne chantent plus dans les champs). C'est important de faire le lien.

S. LEPROUX : un suivi des cohortes est disponible sur le site agrican.fr, qui permet aussi la vulgarisation des articles scientifiques. Agrican : lien entre agriculture et cancer.

O. Metzinger (viticulteur et représentant de l'ODG côtes de Bordeaux Cadillac premières côtes) : On parle beaucoup des produits phytosanitaires mais qu'en est-il des pesticides utilisés dans les médicaments, les peintures, les produits vétérinaires, produits auxquels on est exposé à domicile, etc.

I.BALDI : Ces pesticides ne sont pas oubliés mais leur impact est différent selon les familles. Le niveau d'exposition n'est cependant pas comparable à celui des agriculteurs, l'objectif de ces études est de prévenir les risques sur la santé des agriculteurs. De plus, les études commencent avec les populations les plus exposées, car les risques sont plus importants.

JS. EYNARD (président FNSEA 33) : a le sentiment qu'il y a une extrapolation entre les travailleurs et le reste de la population.

I.BALDI : si on considère l'étude de Pestiriv, cela a pour but de regarder l'exposition, avant de parler de santé. S'il n'y a pas d'exposition, il n'y a pas de raison d'étudier les effets sur la santé.

Il est rappelé que, dans le cas de Pestiriv, une commune sur trois sélectionnée est en Gironde

F. CHEMIN (ARS) : Il n'y aura aucun rendu fait par département, uniquement au niveau national, même si de nombreux lieux étudiés sont en Gironde. Santé publique France a relayé l'ensemble des informations, et on a quand même une spécificité en Gironde : une grande proximité entre l'habitat et le bâti, notamment du fait de la pression urbaine.

De plus, dans les questionnaires utilisés pour cette étude, les autres pesticides seront intégrés (intérieurs, animaux médicaments, etc.). En parallèle, il existe une étude Pesti'home qui fait le point sur les pesticides hors agriculture et pour laquelle il y a d'autres axes de prévention.

I.PASSICOS : les pesticides hors agriculture font également partie de l'axe santé environnement du contrat local de santé du Sud Gironde : des actions sont menées afin de sensibiliser sur les pesticides intérieurs et de prévenir l'exposition aux pesticides hors agriculture. Par exemple, il est actuellement mené une action de sensibilisation des professionnels de la petite enfance, notamment des assistants maternels, avec l'organisation d'événements de sensibilisation et d'ateliers de prévention sur le territoire.

D.COUSINEY (vigneron, maire du Pian sur Garonne et représentant de l'ODG Bordeaux Supérieur) :

On parle beaucoup des agriculteurs mais il tient à souligner que beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années (par exemple : il s'est limité à 8 traitements malgré la météo, les jeunes agriculteurs prennent énormément de précautions pour les traitements).

De plus, il souligne la présence de personnes qui se baladent dans les vignes au moment des traitements et les conflits avec les néoruraux.

B. MARTY (président du pôle territorial Sud Gironde) : la proximité entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés peut en effet être source de tension. La démarche de l'OLSE permet de créer des temps d'échange entre toutes les parties afin d'apporter des réponses ensemble à ces problèmes.

F. CHEMIN (ARS) : en Haute Gironde, l'OLSE a notamment permis la création de support de communication sur les efforts engagés.

B. FARGES (CIVB) : Personne ne se sentira stigmatisé si on parle des efforts de tous. On a besoin d'aller plus loin, de bien montrer ce qu'est une exposition pour que cela soit moins anxiogène.

On doit rassurer les riverains et préciser qu'on ne peut pas tout mettre au même niveau (exposition des viticulteurs est différente de l'exposition des riverains).

Présentation de Vitirev par Sylvia Labèque, directrice du SYSAU : SCOT (schéma de cohérence territoriale) de l'aire métropolitaine bordelaise

Madame Labèque a eu un empêchement personnel, elle s'excuse de ne pas avoir pu être présente et l'action du SYSDAU est présentée à travers une vidéo que vous pouvez trouver en ligne à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=MEiPUXsH9qQ>

Après avoir rappelé le contexte du SYSDAU et du terroir viticole, Madame Labèque présente l'expérimentation de la mise en place de lisières viticoles et urbaines. L'enjeu est de préserver la biodiversité mais aussi de prévenir les conflits d'usages et de protéger les paysages en mettant en place des espaces de transition.

On part des situations concrètes pour proposer des solutions adaptées. Les espaces urbains prévus dans le SCOT intègrent l'aménagement des lisières.

Cette action se décline en 3 étapes :

- Identifier les enjeux
- Identifier les secteurs prioritaires d'intervention
- Définir un plan d'intervention stratégique et opérationnel

Présentation de deux agriculteurs :

- **Thomas Fonteyraud**, viticulteur dans le secteur de Saint Macaire-Langon.
Exploitation viticole familiale de 19 hectares depuis 4 générations. Il vient de finir sa conversion en agriculture biologique.
- **Thibaut Lebourg**, agriculteur sur la commune de Cestas.
Exploitation de grande culture et maraîchage de 900 hectares : 50h d'asperges, gazon de placage, 120ha de carottes, pommes de terre, haricots, maïs grains, jachère et espace d'intérêt écologique. Certification HVE et Global G.A.P (Good Agricultural Practice) pour les asperges et les haricots.

Interview de Simon Leproux.

- Quels sont les usages des phytosanitaires dans votre exploitation ?

T. FONTEYRAUD : beaucoup d'efforts ont été faits pour changer de pratiques. Il est accompagné par Marion Enard dans le cadre du DEPHY. Le bio était un choix, même s'il est conscient que ce n'est pas parfait – utilise du soufre, du cuivre, besoin de plus de passages avec le tracteur (donc mauvais bilan carbone) etc.

T. LEBOURG : Il fait partie du Groupement Recherche en techniques cultures agricoles. Les pesticides ne sont utilisés que si c'est nécessaire.

- Comment a évolué l'usage des phytosanitaires ? Quelles solutions, quels freins ?

T. FONTEYRAUD : le réseau DEPHY permet de partager ses pratiques et d'être suivi par un conseiller. Cet accompagnement est subventionné et ne revient pas trop cher à l'agriculteur. Cela permet notamment de ne pas être seul au moment de prendre une décision de traiter et d'affiner les doses. Il y a eu beaucoup de progrès sur le réglage des machines, du pulvérisateur. Il y a eu 18 passages cette année, il faut traiter plus souvent en bio, mais avec des faibles doses.

T. LEBOURG : Les dosages ont diminué, certains produits ont été supprimés, il faut s'adapter en permanence. Des essais sont faits sur l'exploitation notamment avec du purin d'orties, des huiles essentielles, du désherbage mécanique – même si celui-ci doit souvent être manuel en maraîchage et donc pose des problèmes de coûts et de main d'œuvre. Il effectue une rotation tous les 6 ans et cultive différentes espèces.

- Quels sont les avantages et points positifs ?

T. FONTEYRAUD : Le contexte global a beaucoup changé, il a le numéro de téléphone des riverains pour les prévenir et ceux-ci font partie de ses clients. La pression sociale est forte et il a souhaité correspondre à cette demande sociale. L'intérêt du changement de pratique est la mise en route et l'évolution : il travaille notamment sur l'enherbement d'un rang sur deux, les légumineuses, le travail des plantes plutôt que celui du tracteur. La décision de passer en bio est globale, cela dépend de la taille de l'exploitation, etc. Le matériel est subventionnable, mais il faut bien coordonner les dossiers administratifs.

T. LEBOURG : les changements sont parfois difficiles. Il était le principal producteur français de bulbe de lys. Suite à l'interdiction d'un produit phytopharmaceutique, il a été contraint d'arrêter sa production qui n'était plus viable et a dû s'adapter. La même chose est en train de se passer pour les haricots avec une chute énorme de la production liée à l'interdiction d'un pesticide ; la production va être remplacée par du maïs grain.

Il y a une transmission de savoir par les agriculteurs, mais pour certaines pratiques, cela reste compliqué de mettre en place des solutions, par exemple pour le désherbage mécanique qui endommage les cultures fragiles.

Il y a souvent une perception négative de l'agriculture et beaucoup de gens ne connaissent rien à l'agriculture ; mais il y a aussi un gros problème de communication, notamment avec une mauvaise communication des agriculteurs.

Exemple :

- Il pratique l'épandage de compost, les riverains ont lancé une pétition contre l'épandage.
- Il met du purin d'ortie la nuit, ce qui sent mauvais, mais il a reçu des plaintes car les riverains pensaient qu'il passait de nuit pour mettre des produits dangereux.

Temps d'échanges et de discussion : rapport d'échanges

S. DUBOURNAIS (CIVB) : Détaille le projet Vitirev. Ils ont fait le choix de s'appuyer sur des secteurs pilotes, dont un se trouve dans les Graves. Le secteur de Pessac-Léognan est celui le plus avancé. Il est mené une identification parcellaire des conduites culturales pour mettre en place une cartographie des pratiques et des actions de communication. La phase d'échange avec les élus et associations ou riverains est en cours, avec comme objectif d'améliorer les actions comme celle des lisières, mais aussi d'identifier les bonnes pratiques actuelles (il y a déjà des lisières bien constituées)

B. MARTY (Président du Pôle territorial Sud Gironde) : Dans le cadre de l'OLSE et de la nouvelle contractualisation des territoires avec la Région Nouvelle Aquitaine, le pôle territorial Sud Gironde souhaite approfondir cette solution portée par Vitirev et actuellement expérimentée par le SYSDAU. Il envisage d'expérimenter cette action en Sud Gironde en mettant notamment en place des espaces test de lisière agricole.

H. KLEINE-WEISCHEDE (Domaine de La Chapelle) : pose la question de l'intégration de l'agroécologie et l'agroforesterie, en lien avec la mise en place de haies.

T. LEBOURG : rappelle que l'agroforesterie n'est pas possible dans toutes les situations géologiques et géographiques. Dans son cas, il cultive sur un sol sableux ce qui empêche l'agroforesterie car il aurait besoin d'un système d'irrigation.

S. DUBOURNAIS (CIVB) : Les haies sont en effet une réserve de bois énergie et de biodiversité.

I.PASSISOS (Directrice pôle territorial du Sud Gironde) : Le SCOT peut en effet prescrire l'implantation de lisières, mais dans la pratique se pose la question de qui contrôle l'implantation et la bonne gestion des haies

T. FONTEYRAUD : Les lisières sont une démarche novatrice qui intéresse beaucoup d'autres régions. Cela marche dans les deux sens : l'urbanisation est importante donc on a besoin d'intégrer les lisières dans les territoires urbains.

JL. DUBOURG (Président de la CA33) : rappelle que la Chambre d'agriculture a mis en place une charte du bien vivre ensemble en Gironde qui a été signée par 16 syndicats, les collectivités, les CUMA, etc. Le but de cette charte est de mettre en place des moyens de concertation entre les acteurs. La charte n'est plus en vigueur mais il faudrait pouvoir garder cet esprit d'échange.

C. GIRAUD (Génération futures) :

- Rappelle que cette charte permettait cependant de déroger à certaines contraintes règlementaires.
- Soulève la question de la confiance envers les fabricants de produits phytopharmaceutiques : comment leur faire confiance quand ils ont menti sur de nombreux produits ? Il faut exiger plus de connaissances sur leurs effets.
- Rappelle que les tensions actuelles liées à l'urbanisation sont également le fait de propriétaires fonciers/agricoles qui ont vendu leurs parcelles comme terrain à bâtir. Il y a une responsabilité politique et des propriétaires.
- En ce qui concerne la distance établie par le SYSDAU entre les parcelles agricoles et les habitations, il considère que 10m est un bon début mais rappelle que la loi exige 20 mètres. Il estime que cela reste insuffisant et que 150m seraient préférables. Il n'existe par ailleurs pas encore d'évaluation scientifique sur l'efficacité des haies.

T. LEBOURG : prend l'exemple de personnes qui s'installent à 5 mètres de ses parcelles, qui arrachent leur haie et lui demande ensuite de reculer son exploitation.

F. HERVIEUX (DRAAF) : complète ce qui a été dit sur la charte. Celle-ci reste en vigueur, mais n'est plus approuvée par la préfecture. Les nomenclatures sont accessibles sur demande, avec un accès aux documents.

A. FAUGERE (ADAR des deux-rives, CA33) : on stigmatise l'agriculture alors qu'il y a beaucoup de pesticides dans les placards et les maisons. Les agriculteurs ne sont pas bons en termes de communication, mais ils ne sont pas écoutés. Il existe aussi une différence entre les produits phytosanitaires et les produits préventifs et curatifs. « Sans tous ces produits, on serait malade ».

D. GUIGNARD (syndicat viticole des Graves) : Un des gros enjeux est la communication, la passion des exploitants est la terre et c'est un honneur de transmettre ce patrimoine, pas de le vendre.

Les agriculteurs n'ont pas le temps d'être dans les conseils municipaux, mais l'urbanisme est une vraie question : comment faire pour vivre ensemble avec la pression foncière et résidentielle ?

T. LEBOURG : Il n'y a pas les mêmes contraintes règlementaires en France par rapport à d'autres pays, européens ou hors Europe, alors qu'on est en concurrence sur les marchés avec des produits importés (asperge d'Hollande, bulbes...). Il faut communiquer sur les efforts qui sont faits en France et soumettre aux mêmes contraintes les produits importés.

T. FONTEYRAUD : En faisant une analogie avec le nucléaire, la sortie des pesticides se fait de manière progressive, et il faut aussi faire confiance aux agriculteurs.

Conclusion de Mathieu TRUFFART (Vice-Président Contrat Local de Santé Sud Gironde, Pôle territorial Sud Gironde) :

L'objectif est d'apporter des solutions, avec des personnes de bon sens et une posture tempérée. Les solutions passent par le dialogue et le pôle territorial Sud Gironde va aider à mener ce dialogue. Le pôle territorial a candidaté à un appel à projets du PRSE (plan Régional Santé Environnement) géré par

la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour lequel il a été retenu. Une subvention de 35 000 euros a été accordée pour financer une partie du poste de la chargée de mission PCAET et santé environnement, ainsi que des actions de communication et l'achat d'équipements.

L'amélioration de l'environnement est un objectif partagé par tous et tout le monde souhaite avancer. Vous serez recontactés pour travailler ensemble sur la phase opérationnelle.